



Laurent Laming
Président
M contact@fnogec.org
T 01 53 73 74 40

Aux présidents et secrétaires généraux des fédérations territoriales des Ogec

Pour information :

- aux administrateurs de la Fédération des Ogec
- aux directeurs diocésains

Paris, le 30 avril 2021

Réf. 2021.06

Objet : Note d'information 2021.06
Accord NAO

Madame, Monsieur,

Un accord NAO a été signé par la CEPNL et l'ensemble des organisations syndicales.

Vous trouverez attachés au présent document le communiqué de la CEPNL ainsi que l'accord signé.

Cet accord prévoit un taux d'augmentation général de référence de 0,2% ; la nouvelle valeur du point s'appliquera au 1^{er} septembre 2021.

Il prévoit également le versement d'une prime de 200€ pour les salariés ayant une rémunération inférieure à la rémunération minimale prévue pour les salariés de strate II, 15 degrés.

Les contours de la prime PEPA 2021 commencent à se dessiner. Un projet de loi devrait être déposé à l'été.

D'après les annonces, le versement d'une prime exonérée de charges et d'impôt pourrait être anticipé au dépôt de ce projet. Nous vous adresserons dès que possible les éléments d'information permettant le versement sécurisé de cette prime.

En tout état de cause, tout versement de prime avant le dépôt de ce projet de loi ne permettrait pas de bénéficier d'exonération.

Enfin, cet accord porte la contribution conventionnelle « formation professionnelle » de 0,1% à 0,3% et cela notamment pour accompagner la politique de branche relative au Compte Personnel Formation.

Cette contribution sera appelée au premier trimestre 2022. La négociation d'un accord « formation professionnelle » continue, nous travaillons avec la Caisse des dépôts et consignation pour la construction de l'abondement. Nous vous donnerons des éléments détaillés de ses usages dans les mois qui viennent.

Très cordialement,

Laurent Laming

Fédération des Ogec

277 rue Saint-Jacques
75005 Paris
T 01 53 73 74 40
M contact@fnogec.org

www.fnogec.org